

# LE TRÉ\$ORIER

Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec

Volume ?? Numéro ?

DÉCEMBRE 2005

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2005 - 2006

- *Président* -  
Jean Mignault, CA  
Ville de Québec

- *1ère Vice-présidente* -  
Lyne Ouellet, CGA  
Ville de Saguenay

- *2ième Vice-présidente* -  
Janick Lemieux, CGA  
Ville de Longueuil

- *Secrétaire* -  
Vincent Vu  
Ville de Lévis

- *Trésorier* -  
Pierre Bouchard  
Ville de La Tuque

*Administrateurs et  
Administratrices*  
Gilles Bélisle, CGA  
Ville de Drummondville

Céline Bussièrès  
Ville de Pincourt

André Côté, CA  
Ville de Gatineau

Sylvie Jean  
Ville de Pont-Rouge

François Poulette, CGA, MA  
Ville de Sherbrooke

Danik Salvail, CGA  
Ville de l'Assomption

Gaétan Vandal, CA  
Ville de Laval

- *Secrétariat* -  
Nathalie Deneault  
Adjointe administrative



## MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec des sentiments partagés que j'ai appris, à la fin de l'été dernier, la nomination de Mme Martine Vallières, au poste de directrice générale à la Ville de Beloeil. D'une part, j'étais très heureux pour elle car cela lui permettait de franchir une étape très importante dans son cheminement de carrière. D'autre part, j'anticipais le fait que Martine ne pourrait continuer son excellent travail à la présidence de notre association.

C'est d'ailleurs ce qu'elle a confirmé aux membres du conseil d'administration peu avant le colloque de septembre dernier. Sa compétence, son dynamisme, son professionnalisme et son dévouement ont été appréciés de tous. **Mille fois merci Martine !**

En parlant du colloque, avez-vous comme moi, apprécié celui de 2005 au Manoir St-Sauveur ? Mené de main de maître depuis quelques années par Pierre Bouchard et son équipe, ce rendez-vous annuel nous permet, en plus de développer nos connaissances sur plusieurs sujets, de nous revoir dans un environnement fort agréable. Un tel événement ne pourrait être réalisé sans le support financier de nos commanditaires que je tiens à remercier sincèrement au nom de tous nos membres.

C'est lors de ce dernier colloque que mes collègues du conseil d'administration m'ont demandé de prendre la relève de Martine à la présidence. Comme je l'ai mentionné dans mon premier « discours » à ce titre, je trouve qu'il y a de grands souliers à chausser si je pense à tous ceux et celles qui ont occupé ce poste avant moi. Il va s'en dire que je ferai de mon mieux pour être à leur hauteur.

Heureusement, je ne suis pas seul ! Comme vous le savez, les membres du conseil d'administration participent à plusieurs comités et contribuent ainsi à faire avancer les idées et à défendre les intérêts des gestionnaires financiers municipaux.

À ceux et celles qui sont impliqués dans un processus de «défusion» (j'en suis) bon courage !  
À toutes et à tous, un Joyeux temps des fêtes et une année 2006 à la hauteur de vos attentes !

Jean Mignault, CA  
Président

## SOMMAIRE

Mot de la présidente .....	1
Nouveaux membres .....	1
Nouvelles du Comité consultatif sur les finances municipales .....	2
Les indicateurs de gestion .....	3
Nouvelle du groupe de travail sur le certificat de disponibilité de crédits.....	3
Riche comme Crésu .....	4 -5
Un cadre de référence pour les devis à obligation de performance .....	6
Colloque 2004 - Un succès .....	6

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

LAVAL - Sylvie Monette  
LÉVIS - Hervé Tremblay  
LONGUEUIL - Nicole Leclerc  
MONTRÉAL - André Girard  
MONTRÉAL - Nathalie Rhéaume  
MONTRÉAL - Victor Aldo Mendez

ROUYN-NORANDA - Lyne Poulin  
SAINT-ADOLPHE D'HOWARD  
Marie-Hélène Gagné  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
Julie Cloutier



### ~ NOUVELLE ADRESSE ~

281, rue St-Paul Est, 2e étage Montréal (Qc) • H2Y 1H1  
Téléphone : (514) 499-1130 • Télécopieur : (514) 499-1737  
Courriel : agfmq@agfmq.com • Site web : www.agfmq.com

Voici les nouvelles des deux dernières réunions du comité consultatif des 17 juin et 25 novembre 2005. Les représentants de votre Association siégeant sur ce comité sont MM. Gaétan Vandal et Jean Mignault.

### Réunion du 17 juin 2005

#### Organigramme du ministère

Suite au remaniement ministériel, un nouvel organigramme est disponible sur la vitrine du ministère. Les directions régionales, actuellement au nombre de 15, relèvent dorénavant, directement du sous-ministre. M. Robert Madore succède à Mme Manon Charron à titre de sous-ministre adjoint aux programmes.

#### Financement municipal

Le MAMR a dû procéder au transfert des activités concernant le financement municipal. Dans un objectif de modernisation de l'état, l'ensemble des activités reliées au financement des organismes publics a été regroupé au ministère des Finances. Ainsi, le personnel concerné au MAMR a été transféré à ce ministère et il est spécifié que la clientèle bénéficiera du même niveau de services.

#### Programmes d'infrastructure

Deux nouveaux programmes d'infrastructure voient le jour :

1. Le fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), est partagé à parts égales entre le fédéral, le provincial et le municipal. Le programme est sur le même modèle que le programme TICQ et couvre entre autres les travaux en matière d'aqueduc et d'égout et comprend un volet pour les grands projets à incidence urbaine.
2. Les municipalités recevront un transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence de 1,15 milliards \$, dans le courant des cinq prochaines années. L'argent sera versé à la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) du Québec, auquel le Gouvernement du Québec y versera aussi des sommes. Les fonds seront redistribués aux organismes municipaux pour la réalisation de projets liés à l'eau potable, au traitement des eaux usées, à la voirie et au transport en commun. Ce programme est récurrent et financé à 50 % par le fédéral, à 25 % par le provincial et à 25 % par le municipal.

#### Exposé-sondage -rapport du vérificateur

L'exposé-sondage portant sur le rapport du vérificateur prévoit que les rapports de vérification, émis après le 30 mars 2006, devraient comporter une réserve s'ils ne respectent pas intégralement les PCGR. Les différentes associations ont transmis leurs commentaires et ont demandé un report d'application à l'ICCA.

L'ICCA a accepté depuis de reporter l'application de ce chapitre aux exercices 2007 des municipalités.

### Réunion du 25 novembre 2005

#### Cyberbulletin

Le ministère a créé un Cyberbulletin. Cet outil permet de vous informer des nouveautés apparaissant aux sites Web ministériel et du Bureau municipal.

Vous pouvez vous abonner au Cyberbulletin en vous rendant sur l'adresse suivante : [mamr.gouv.qc.ca](http://mamr.gouv.qc.ca).

#### Manuel de la présentation de l'information financière municipale

L'objectif du ministère est de mettre en ligne le Manuel. Il sera donc accessible par internet sur le site Web du ministère en décembre 2005. Il sera possible de faire des recherches et d'imprimer les mises à jour.

#### Nouveau groupe de travail sur les états financiers

La phase II du manuel concernait les normes de comptabilisation sur le périmètre comptable et les avantages sociaux futurs. Le dernier élément pour se conformer aux règles de l'ICCA pour le secteur public concerne la présentation des états financiers. Cette présentation inclut entre autres l'amortissement des immobilisations comme les dépenses de l'exercice au lieu du remboursement en capital de la dette à long terme et une conciliation entre le résultat sur base comptable et le résultat sur base de taxation.

En janvier 2006, l'ICCA devrait publier un exposé-sondage sur l'obligation pour les administrations locales de suivre les règles de présentation des états financiers définis pour le secteur public.

On entrevoit que cette obligation portera au plus tard sur les exercices financiers se terminant en 2008.



Afin d'analyser les impacts de cette nouvelle exigence et les particularités propres aux municipalités du Québec, un groupe de travail a été formé qui aura comme mandat de préparer un modèle de présentation de l'information financière municipale conforme à celui préconisé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CSSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et tenant compte du cadre légal régissant les organismes municipaux du Québec.

Le groupe de travail est formé d'un représentant par association ou ordre professionnel et de représentants du ministère. Votre Association a un représentant sur ce groupe de travail. Les travaux devraient être complétés à la fin de 2006.

### Régime de retraite à prestations déterminées

Les régimes de retraite à prestations déterminées ayant comme design la notion de « salaire carrière » ont des problématiques particulières. Lors de revalorisation, le coût est considéré comme une modification selon la nouvelle norme comptable et le coût pour services passés doit être considéré comme dépense de l'exercice. Compte tenu de l'ampleur possible des montants, l'impact sur les résultats ou la taxation est catastrophique et peut empêcher de procéder à des revalorisations qui sont normales dans un tel régime.

Une piste de solutions a été élaborée. Elle ne change pas la norme comptable mais atténue la taxation par le biais d'un jeu d'affectation. Ce point a été transféré au groupe de travail de la phase II qui doit analyser le tout et faire des recommandations.

Nous vous tiendrons au courant de tout développement dans ces dossiers.

Lyne Ouellet, vice-présidente  
Gaétan Vandal, représentant au CCFM

## LES INDICATEURS DE GESTION

La reddition de compte 2004 suscite des questionnements et des précisions quant à l'interprétation des résultats obtenus.

Les travaux du groupe de travail sont maintenant complétés. Les membres qui en faisaient partie étaient :

Mmes Françoise Boudreau et Hanh Tran, M. Claude Brochet, M. Guy Charland, M. Luc Forcier, M. Yves Gagnon, M. Michel Guindon, M. Érick Parent, M. Marc Rémillard, et M. Alain Rivard

Toutefois, il apparaît nécessaire pour le MAMR de conserver un forum d'échanges pour effectuer le suivi d'implantation et l'amélioration de certains indicateurs. Il a donc été convenu qu'un sous-groupe soit créé et que notre Association y soit représentée.

À titre de représentante auprès du comité consultatif, j'invite nos membres à me faire part de leurs préoccupations afin de pouvoir les communiquer et assurer une bonne représentativité dans ce dossier. Nous vous tiendrons au courant des développements au cours de nos prochaines publications.

Nous tenons également à vous préciser que le développement futur des indicateurs de gestion présenté dans la publication de l'AGFMQ-Info\$ du mois de mai dernier, fait partie d'une proposition d'implantation, et que le choix n'est pas encore officiellement arrêté.

Il me fait donc plaisir de travailler au sein de ce sous-groupe et de vous y représenter. Pour tous commentaires, veuillez me faire parvenir vos courriels à l'adresse suivante : [janick.lemieux@ville.longueuil.qc.ca](mailto:janick.lemieux@ville.longueuil.qc.ca)

Au plaisir,  
Janick Lemieux, CGA  
Votre représentante

Lors du colloque 2005, Mme Martine Vallières et moi avons fait une présentation sur tous les travaux des différents comités ou groupes de travail auxquels votre Association participe de façon active. Nous avons traité de l'exposé-sondage de l'ICCA sur le rapport du vérificateur, des nouvelles normes comptables à compter de 2007, des indicateurs de gestion et du certificat de disponibilité de crédit.

#### *Rapport du vérificateur -exposé sondage de l'ICCA*

Selon l'exposé-sondage, le vérificateur devrait mettre une réserve à son rapport sur les états financiers de l'année 2006 si les principes comptables généralement reconnus (PCGR ci-après) n'étaient pas appliqués aux états financiers des municipalités.

Compte tenu que les principaux écarts entre les normes comptables municipales actuellement en vigueur et les PCGR étaient pour disparaître avec la mise en place de nouvelles normes à compter de l'exercice 2007, le ministère des Affaires municipales et des Régions de même que votre Association ont écrit à l'ICCA afin que l'application pour les administrations locales des PCGR ne soit que pour les exercices financiers débutants après le 31 mars 2006.

L'ICCA a accepté de reporter l'application du chapitre SP 1150 PCGR pour les administrations locales aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2006.

#### *Différences importantes entre PCGR et normes actuelles*

Les différences principales sont :

- 1- États financiers consolidés (Périmètre comptable)
- 2- Avantages sociaux futurs
- 3- Revenus de transferts (subvention)
- 4- Cessions d'actif à tempérament
- 5- Présentations des états financiers

Les 4 premiers items sont prévus pour être en application à compter de l'exercice 2007. Ces items concernent l'application des PCGR selon le chapitre SP1150 de l'ICCA. Le cinquième point n'est pas exigé pour l'exercice 2007 mais le deviendra dans un court laps de temps après.

#### **1- États financiers consolidés (Périmètre comptable)**

Les états financiers consolidés ont comme objectif de présenter un compte rendu global des activités et des ressources financières sous contrôle de l'administration municipale. La notion de périmètre comptable définit des indicateurs de contrôles qui serviront à déterminer le type de consolidation qu'on doit faire.

Les procédés de consolidations sont les suivants :

- \* Consolidation intégrale (ligne par ligne)
- \* Consolidation proportionnelle (ligne par ligne)
- \* Consolidation selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation (Quote-part)

Il en ressort en générale, que les MRC, CMM, CMQ et les conférences régionales des élus ne devraient pas être consolidés. Il en est de même des OMH. Cependant, une analyse de chacun de vos dossiers prime sur la règle générale.

#### **2- Avantages sociaux futurs**

Les avantages sociaux futurs concernent surtout les régimes de retraite à prestations déterminées et les avantages postérieurs à l'emploi tel que police d'assurance, prime de départ, etc.

Présentement, on présente comme dépense le montant exigible autant pour le déficit de capitalisation que le déficit de solvabilité des régimes de retraite. À l'avenir, on devra comptabiliser les montants selon la comptabilité d'exercice sur une seule base d'évaluation actuarielle soit base de capitalisation. Les particularités sont que :

- \* la valeur des actifs du régime est selon la valeur marchande avec possibilité de lissage de la variation sur maximum 5 ans,
- \* le taux d'actualisation sera, au choix, le taux de rendement prévu de l'actif ou le coût de l'emprunt,
- \* les modifications pour services passés seront considérées comme dépenses de l'année et,
- \* les gains ou pertes actuariels seront amortis au maximum selon la DMERCA



La dépense de l'exercice sera divisée selon les catégories suivantes :

- \* Dépense de fonctionnement
- \* Coût des avantages de retraites
- \* Frais de financement
- o Intérêt débiteur soit l'obligation moyenne fois le taux d'actualisation moins le rendement net prévu de l'actif
- \* Affectation
- \* Amortissement du déficit initial selon la DMERCA ou plus rapidement (au choix) : Ce traitement est particulier puisqu'en 2000, l'amortissement du passif initial était considéré comme dépense de fonctionnement.

### **3- Revenus de transferts (subvention)**

L'ensemble des subventions, qu'elles soient payées comptant ou à long terme, aura le même traitement. Elles seront considérées comme revenus à 100 % dans l'année de réalisation de la dépense correspondante. Le traitement sera le même que celui adopté pour les subventions d'achat de livres maintenant remboursées sur 5 ans.

Ainsi, dans le cas de travaux financés par règlement d'emprunt, la subvention sera considérée comme le financement du règlement permanent. L'émission d'obligations pour payer les travaux avant l'encaissement de la subvention ne sera qu'une transaction de bilan.

L'état des activités municipales comprendra donc un revenu de subventions transféré aux activités d'investissements dans l'année de réalisation des travaux et pour les années suivantes ne comprendra pas la portion capital de la subvention comme revenu et le remboursement en capital de la dette relative à la subvention.

### **4- Cessions d'actif à tempérament**

La cession d'actif à tempérament sera reconnue comme revenus à 100 % dans l'année de la vente. Il n'y aura plus de transfert aux activités d'investissements pour la portion impayée de la cession d'actif. L'impact sera immédiat sur le résultat de l'année.

#### *Indicateurs de gestion*

La table de concertation recommande au ministère des Affaires municipales et des Régions dans son rapport des travaux de la phase IV, l'implantation de quelques 79 indicateurs supplémentaires et ce de façon graduelle de 2006 à 2008 inclusivement.

Un comité de suivi de l'implantation des indicateurs a été formé et est composé de représentants de diverses associations.

#### *Certificat de disponibilité de crédits*

Ce dossier navigue depuis plusieurs années. Il est à l'étape de préparation d'un modèle de règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire pour aider les villes à préparer le règlement qu'ils devront adopter.

Les recommandations du Comité étaient :

- \* Remplacement de l'obligation actuelle dans la loi en faisant référence au règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire
- \* Rapport financier périodique :
- \* Exigences minimales de 1 par semestre
- \* 2e rapport déposé au moins 4 semaines avant l'adoption du budget
- \* Rapport portera sur :
- \* Revenus et dépenses avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent
- \* Revenus et dépenses prévus pour l'exercice comparés au budget

Ce résumé a été rédigé à partir de la présentation faite lors du colloque 2005 tenu à St-Sauveur. La présentation fait état de la situation de chaque dossier et se veut un sommaire des orientations et du traitement des nouvelles normes.

Vous pouvez maintenant la consulter sur le site Web de votre Association.

Gaétan Vandal



L'année 2006 sera une année charnière pour la préparation de l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables à compter de l'exercice 2007.

Les principales nouvelles normes comptables concernent le périmètre comptable et les avantages de retraite. Ces sujets feront l'objet de deux journées de formation consécutives les 10 et 11 mai 2006 au Manoir Rouville-Campbell à Mont-St-Hilaire. La formation sera axée sur l'implication comptable de ces deux sujets et sera dispensée par M. Marc Legendre assisté d'un actuair.

Les éléments des nouvelles normes comptables concernant les revenus de transfert (subvention) et cessions d'actif à tempérament, entre autres, seront traités lors de notre colloque en septembre prochain. On traitera aussi de l'impact des autres changements qui deviendront en vigueur en 2007.

Réservez donc à votre agenda les **10 et 11 MAI 2006**.

Gaétan Vandal  
Coordonnateur du comité formation 2006

## POST-MORTEM COLLOQUE 2005

Chers collègues,

La compilation des fiches d'évaluation, que vous nous avez remis lors du dernier colloque, nous permet de conclure que l'événement a été un franc succès. En effet, les sujets de formation, l'information des représentants du MAMR et la présentation faite par nos représentants sur les différents comités de l'Association ont reçu une note d'approbation plus que satisfaisante.

Les activités de divertissement ont réussi à faire tomber la pression des participants. Je tiens à remercier en mon nom et au nom de tous les membres du conseil d'administration les différents commanditaires et partenaires qui ont participé à cette grande réussite :

- \* Financière Banque Nationale
- \* M2e
- \* Morneau Sobeco
- \* Xactec Technologies inc.
- \* Banque Nationale du Canada
- \* P.G. Mensys Systèmes d'information
- \* Samson Bélair Deloitte & Touche
- \* École Nationale d'administration publique
- \* Les estimateurs professionnels, Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.
- \* Optimum
- \* Raymond Chabot Grant Thornton

J'en profite également pour vous convier au prochain colloque de votre association qui se tiendra les 10, 11, 12 et 13 septembre 2006 dans la région de ....à suivre !

Pierre Bouchard  
Coordonnateur du comité organisateur colloque 2006